



informations complémentaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

I - Modalités de calcul de leur part variable

La part variable annuelle se détermine sur la base de 4 indicateurs qui mettent l'accent sur:

- La croissance du chiffre d'affaires (avec un poids de 20%) et la rentabilité, mesurée avec le cash-flow opérationnel (pour un poids de 30%)
- la qualité de service (poids de 20%)
- la performance sociale (poids de 30%)

En 2013 :

1- Croissance du chiffre d'affaires

L'objectif de taux de croissance proforma du chiffre d'affaires inscrit au budget était de -3,68% ; le résultat est à -4,54%.

Le seuil de déclenchement de l'indicateur était à - 4,68%. Résultat qui conduit, selon la courbe d'élasticité et la pondération de l'indicateur définies, à valoriser le résultat à $0,143 \times 20\% = 0,029$ – résultat qui est pris en compte pour le calcul de la part variable de Gervais Pellissier.

Pour le PDG, l'objectif de chiffre d'affaires était plus exigeant que l'objectif inscrit au budget (le budget est porté par le DGD en tant que directeur financier du Groupe) ; le résultat n'a pas permis de déclencher cet indicateur pour Stéphane Richard.

Pour les autres indicateurs, le calcul est identique pour le PDG et le DGD.

2- Cash-flow opérationnel (EBITDA retraité – CAPEX)

L'objectif de cash-flow était de 7 034 m€, pour un réalisé de 7 019 m€ ; la courbe d'élasticité et la pondération de l'indicateur définies valorisent ce résultat à $0,957 * 30\% = 0,287$.

3- Qualité de service

La qualité de service est calculée avec deux indicateurs : pour le marché grand public, le «mass market customer experience » avec un poids de 75% et pour le marché entreprises, le « global B2B customer experience » avec un poids de 25%.

En 2013, l'objectif pour l'indicateur «mass market customer experience » était de 75,5 ; le réalisé est à 74,5 – en progression par rapport à 2012.

Pour l'indicateur « global B2B customer experience » , le réalisé est de 98,42% pour un objectif de 100%.

La courbe d'élasticité et la pondération de l'indicateur définies donnent un résultat de $0,734 * 20\% = 0,147$.

4- Performance sociale

La performance sociale est mesurée par un indicateur composite ; il est composé, pour moitié de 5 indicateurs de gestion RH et pour moitié, de 5 thématiques sociales évaluées par sondage semestriel auprès d'un échantillon représentatif du personnel en France.

L'objectif est de réaliser un progrès global sur ces 10 composantes entre deux semestres consécutifs – le résultat annuel donné est la moyenne des valeurs des indicateurs au 1^{er} et au 2nd semestre 2013.

Le résultat obtenu est $[0 + (-0,5)]/2 = -0,25$; la courbe d'élasticité et la pondération de l'indicateur définies donnent : $0,950 * 30\% = 0,285$.

Résultat global

Pour Stéphane Richard, le résultat global est : $0 + 0,287 + 0,147 + 0,285 = 0,719$

Pour Gervais Pellissier, le résultat global est : $0,029 + 0,287 + 0,147 + 0,285 = 0,748$

Calcul du montant de la part variable

L'application de ces résultats à l'objectif de part variable de 66,66% donne les résultats suivants :

- Pour Stéphane Richard : la part variable est de $900\,000\text{ €} * 66,66\% * 0,719 = 431\,357\text{€}$

Il s'agit de la part variable calculée. La part variable attribuée sera in fine de 284 026 € après la prise en compte par le Conseil d'Administration de la décision de Stéphane Richard de ne pas faire supporter à Orange le coût de la taxe de 75% instaurée par la loi de finances 2014.

- Pour Gervais Pellissier : la part variable calculée et attribuée est de $600\,000\text{ €} * 66,66\% * 0,748 = 299\,170\text{ €}$

Tableaux récapitulatifs

Résultats de la part variable de 2013 de Stéphane Richard		valeur réalisée	valorisation	pondération	valorisation pondérée
taux de croissance du chiffre d'affaires proforma (hors régulation)		-2,60%	0,000	20%	0,000
cash-flow opérationnel en M€ (Ebitda - Capex)		7 019	0,957	30%	0,287
qualité de service					
	Mass market CE (poids 75%)	74,5	0,734	20%	0,147
	Global B2B CE (poids 25%)	98,42%			
performance sociale					
	baromètre social (poids 50%)	0	0,950	30%	0,285
	indicateurs RH (poids 50%)	-0,5			
					0,719

Résultats de la part variable de 2013 de Gervais Pellissier		valeur réalisée	valorisation	pondération	valorisation pondérée
taux de croissance du chiffre d'affaires proforma		-4,54%	0,143	20%	0,029
cash-flow opérationnel en M€ (Ebitda - Capex)		7 019	0,957	30%	0,287
qualité de service					
	Mass market CE (poids 75%)	74,5	0,734	20%	0,147
	Global B2B CE (poids 25%)	98,42%			
performance sociale					
	baromètre social (poids 50%)	0	0,950	30%	0,285
	indicateurs RH (poids 50%)	-0,5			
					0,748

II - Eléments spécifiques à Gervais Pellissier

La situation de Gervais Pellissier doit être complétée par certains éléments en raison de la suspension de son contrat de travail lors de sa nomination en tant que mandataire social :

1- Indemnité contractuelle prévue au contrat de travail

L'indemnité contractuelle de séparation prévue pour les membres du Comex (cf. document de référence, chapitre 5.3.2) et applicable à Gervais Pellissier a été suspendue en même temps que son contrat de travail.

Si ce contrat devait être réactivé, Gervais Pellissier pourrait bénéficier d'une indemnité contractuelle forfaitaire égale à quinze mois de son salaire annuel brut de base et variable à la condition qu'Orange décide de mettre fin à son contrat avant qu'il ait atteint l'âge normal de retraite. L'assiette du calcul de cette indemnité se ferait sur la base des 12 derniers mois de sa rémunération en tant que salarié. Enfin, cette indemnité intègre l'éventuelle indemnité de licenciement qui pourrait être due.

2- Eligibilité au régime de retraite à prestations définies

Gervais Pellissier n'est pas éligible à un tel régime car il est mandataire social. En outre et en toute hypothèse, il ne répond pas à tous les critères définis ci-après. En effet, son ancienneté au titre du régime de retraite est figée depuis qu'il a été désigné mandataire social le 1er novembre 2011. Gervais Pellissier étant entré dans le Groupe le 17 octobre 2005, il ne remplit donc pas la condition de 7 ans nécessaire pour en bénéficier.

Dans l'hypothèse où, au terme de ce mandat, Gervais Pellissier resterait dans le Groupe jusqu'à son départ à la retraite (condition pour bénéficier du régime), la période durant laquelle il aura été mandataire social ne sera pas prise en compte dans le calcul de la rente.

Conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier du régime de retraite à prestations définies :

- Avoir exercé dans la société, dans le cadre d'un contrat de droit privé des fonctions l'ayant placé en position de « hors grille », depuis l'âge de 55 ans,
- Avoir achevé sa vie professionnelle en qualité de hors grille au sein d'Orange
- Etre âgé au minimum de 60 ans

- Justifier d'une ancienneté minimume totale de 7 ans au sien du Groupe
- Avoir fait procéder à la liquidation de ses retraites de base et complémentaires toutes carrières confondues.

En outre, le montant total de retraite des bénéficiaires, toutes retraites confondues mais hors majorations enfants, ne peut dépasser 60% du salaire de fin de carrière. Si cette limite est dépassée le montant de la rente de ce régime est réduit en conséquence.

Ce régime est fermé à tout nouveau bénéficiaire depuis 2011.